

Réunie à l'Aula du Collège du Belvédère de Lausanne le 11 mai 2023, l'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique, dans le cadre du mouvement initié en octobre 2022 sur l'indexation des salaires, adopte la résolution suivante :

Considérant :

- Les éléments proposés par le Conseil d'Etat, répondant à la contre-proposition faite par les trois organisations représentant le personnel, d'augmenter la grille salariale du secteur public de 0.2% avec effet au 1^{er} janvier 2024 et de financer une compensation salariale équivalente pour le personnel du secteur parapublic.
- L'engagement pris par le Conseil d'Etat de l'indépendance de cette proposition vis-à-vis des négociations à venir sur l'indexation 2024.
- La garantie donnée par le Conseil d'Etat de l'absence de volonté de toucher au mécanisme d'annuités tel qu'il s'applique actuellement.
- Cette avancée, certes très limitée, est le produit des différentes mobilisations, grèves et luttes sur les lieux de travail et dans la rue qui ont fait évoluer la position initiale du Conseil d'Etat. Cette position initiale consistait en effet à fermer la porte à toute discussion dès le 8 décembre 2022, après communication de l'indexation de 1,4%.

Cette lutte a permis d'obtenir une augmentation pérenne et transversale pour les salarié.e.s de la fonction Publique et Parapublique. Elle a également permis de défendre le principe de l'indexation contre un dispositif de prime.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique réaffirme son mécontentement face à la décision du Conseil d'Etat qui reste très en deçà de la pleine indexation pour 2023. L'Etat de Vaud continue à être parmi les employeurs publics octroyant l'indexation la plus faible de Suisse et cette décision implique, de fait, une baisse des salaires réels et une fragilité accrue face à l'augmentation du coût de la vie.

Elle souligne également que cette décision est d'autant plus critiquable que les comptes récemment publiés montrent que le Canton de Vaud aurait pu sans problème respecter l'indexation à l'IPC. De même, l'Assemblée générale souligne que de récentes études montrent que ledit IPC sous-estime largement la véritable augmentation du coût de la vie donc son impact sur les salarié-e-s dont les salaires ne sont pas ajustés à l'IPC.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique décide donc :

- De prendre acte de la proposition du Conseil d'Etat sur l'amélioration de la grille salariale de 0.2% et des financements correspondant pour le secteur parapublic au 1^{er} janvier 2024
- De donner mandat aux organisations représentant le personnel d'organiser en septembre une nouvelle assemblée générale en vue de l'indexation 2024.
- De donner mandat aux organisations représentant le personnel de préparer les revendications et les prises de position et les mobilisations nécessaires à l'obtention d'une garantie de la pleine indexation 2024 et un rattrapage de l'indexation 2023.

L'Assemblée générale du Personnel de la Fonction Publique et Parapublique mesure l'étendue du chemin parcouru par le mouvement initié autour de la question de l'indexation.

Elle constate que la lutte pour le salaire - dont l'indexation est une composante - continue et continuera ces prochains mois. Cette lutte s'articulera probablement avec les questions liées aux retraites (CPEV) à l'automne. A cet effet, elle encourage tou.t.e.s les salarié.e.s à poursuivre leurs efforts, dans tous les secteurs, pour mobiliser, sensibiliser et renseigner, sur tous les lieux de travail, les collègues en vue de ces échéances cruciales à venir.

Adopté à l'unanimité moins 4 votes contre.

Lausanne, le 11.05.23.